J’ai récité au Prophète (sur lui la paix et le salut) la sourate : « L’Étoile » et il ne s’y est pas prosterné.

Zayd ibn Thâbit (qu’Allah l’agrée) relate : « J’ai récité au Prophète (sur lui la paix et le salut) la sourate : « L’Étoile » et il ne s’y est pas prosterné. »
[Authentique] [Rapporté par Al-Bûkhârî]

Zayd ibn Thâbit (qu’Allah l’agrée) a récité au Prophète (sur lui la paix et le salut) la sourate : « L’Etoile » [Coran : 53] et lorsque Zayd a récité le verset où il y a la prosternation, le Prophète (sur lui la paix et le salut) ne s’est pas prosterné. Cela ne veut pas dire qu’il ne faut pas du tout se prosterner à cette occasion. Car il est possible qu’il ait agi de la sorte afin de montrer que cette prosternation n’était pas obligatoire. Quoi qu'il en soit, c’est la supposition la plus forte et c’est ce que disait l'imam Ash-Shâfi’î (qu’Allah lui fasse miséricorde). En effet, si cette prosternation était obligatoire, il aurait ordonné à Zayd (qu’Allah l’agrée) de se prosterner, même plus tard.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/11240

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY
لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee